



Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 2026-027

### Objet

Désignation des  
représentants des usagers et  
des habitants à la CCSPL

## ARRÊTÉ DU PRESIDENT

### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et  
notamment l'article L1413-1,

**Vu** la délibération n°DCC-2026-016 relative à la constitution  
et à la composition de la Commission consultative des  
services publics locaux,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner les représentants  
des usagers et des habitants intéressés à la vie des services  
publics locaux,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Afin de participer aux travaux de la Commissions  
consultative des services publics locaux sont nommés les  
représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie  
des services publics locaux suivants :

- Un représentant du Centre Technique de la consommation  
de Franche-Comté (CTRC – FC) ;
- Un représentant de l'Office municipal des sports (OMS) ;
- Un représentant de la Fédération des associations d'usagers  
des transports (FNAUT) de Bourgogne Franche-Comté ;
- Un représentant de la Confédération consommation  
logement et cadre de vie (CLCV) du Jura ;
- Un représentant de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de  
l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés,  
publié au registre des arrêtés et sur le site internet  
conformément à la réglementation en vigueur.

Une copie en sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Dole,
- Services de l'Agglomération concernés,
- Membres concernés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de  
Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 8 juin 2026

Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**

